

“ Une coopération souple et consentie ”



PHILIPPE SAUREL,  
président de Montpellier  
Méditerranée Métropole,  
maire de la Ville de  
Montpellier

DOSSIER

# Au service des communes

Ensemble, on est plus fort. C'est le maître-mot du schéma de mutualisation initié par la Métropole. Celui-ci a été voté par le Conseil métropolitain en décembre 2015, avec l'accord préalable de l'ensemble des maires du territoire. Un terme technique pour désigner la construction d'une véritable coopérative de services de proximité pour les communes avec le lancement de coopérations nouvelles, l'harmonisation et parfois même la mutualisation de certains services publics entre les municipalités et la Métropole. Il s'agit de mettre en commun ce que nous avons de meilleur et de s'enrichir de nos différences. L'objectif final ? Améliorer l'offre actuelle de services publics en fédérant les forces en présence. Découverte de cette coopérative de services qui fonctionne à plein régime !

## Un atout pour le territoire

La mise en place d'un tel schéma est une obligation légale pour toutes les intercommunalités et, chaque commune peut apporter sa pierre à l'édifice. « Cet outil, rendu obligatoire par la loi, est un atout pour le territoire, assure Pierre Bonnal, vice-président délégué aux ressources humaines. Il permet de préserver les équilibres financiers des parties prenantes en inventant de nouvelles coopérations à moindre frais. Cette logique de coopérative de services, portée par la Métropole, va dans le sens d'une plus grande proximité, d'une égalité des territoires et peut générer à plus long terme des économies d'échelle non négligeables. »



### Plus de services publics

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole et les municipalités locales œuvrent pour mettre en place ensemble de nouveaux projets et renforcer les collaborations existantes dans de multiples domaines : services à la population, interventions techniques, aménagement et développement durable du territoire... L'an dernier, près d'une trentaine d'actions et de projets ont ainsi été déployés sur le territoire (voir p.30-31). En parallèle, les guichets uniques, créés début 2016, sont une des réalisations phares à laquelle les habitants ont régulièrement recours.

« Une meilleure efficacité de l'action publique »



**PIERRE BONNAL,**  
vice-président délégué  
aux ressources humaines,  
maire du Crès

« Ces différentes coopérations contribuent à créer de nouveaux services dans les communes qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à maintenant et à une meilleure coordination des projets, et cela dans une logique d'une meilleure efficacité de l'action publique », détaille Pierre Bonnal. La même dynamique va se poursuivre en 2017. Cette démarche collaborative sera ajustée et enrichie par de nouvelles actions (voir p.32-33). En parallèle, d'importants efforts de gestion sont réalisés en interne par la collectivité. En termes de dépenses de fonctionnement, mais également grâce à la mutualisation de plusieurs directions entre la Métropole et la Ville de Montpellier.

27

C'est le nombre d'actions de coopération composant le schéma de mutualisation de la Métropole et de ses 31 communes. Chacune d'entre elles est pilotée par un élu et une commune de référence et déclinée sur le terrain par les municipalités volontaires.

## Des partenaires privilégiés

Les 31 communes de la métropole sont les premiers artisans de cette coopérative de services, mise en place au travers du schéma de mutualisation. Leur participation et leur implication sont essentielles à la réussite de cette démarche. Témoignages.

« Impossible de faire cela tout seul »

**Isabelle Touzard,**  
maire de Murviel-lès-Montpellier



« Pour une petite commune comme la nôtre, c'est une aide précieuse. Nous profitons des compétences des services de la Métropole, dont nous ne disposons pas en interne, en matière d'aménagement foncier par exemple, mais aussi des groupements de commandes pour acquérir du matériel informatique de qualité. Il aurait été impossible de faire

cela tout seul. Il y a beaucoup de projets à mener ensemble, comme la valorisation des produits locaux. La mise en place de pôles territoriaux, rassemblant les équipes techniques municipales et les moyens disponibles pour l'entretien des routes, de la voirie et des espaces publics, a été un vrai plus. La qualité de service s'est améliorée. »



« La mutualisation est précieuse »

**Gilbert Pastor,**  
maire de Castries

La mise en commun de services pour générer des économies, c'est le rôle premier de la Métropole. Si nous avions dû mettre en place ces projets à notre échelle, cela aurait pris plus de temps et aurait été plus coûteux. Nous bénéficions par exemple d'une plateforme e-administration mutualisée avec les autres communes. Celle-ci nous permet de générer 3 000 à

4 000 euros d'économies par an. Même chose pour l'informatique et les marchés publics où la mutualisation est précieuse. Les guichets uniques dans les mairies sont un service essentiel rendu à la population. Les usagers se rendent désormais dans un seul lieu pour s'informer sur leur commune et la Métropole. C'est une collaboration réussie et exemplaire.

« Se regrouper pour être plus efficaces »

**Isabelle Guiraud,**  
maire de Saint Jean de Védas

« C'est un projet politique qui reflète l'essence même de la Métropole : se regrouper pour être plus efficaces. Il faut saluer cette volonté. Elle nous permet d'avancer plus vite ou d'aller plus loin que si nous étions restés seuls. L'exemple le plus révélateur est la mutualisation de l'enseignement musical entre le Conservatoire et les écoles de musique municipales. Grâce à ce projet, nous partagerons nos ressources tout en ayant la possibilité de mener des projets communs, avec des communes voisines,

comme la création de l'orchestre Arc Ouest. À l'échelle d'une ville, cela permet aussi, à dépenses constantes, de faire évoluer certains services. Pour l'informatique et les archives, fonctions techniques difficiles à structurer au plan municipal, je suis favorable à la création d'un service commun. Je souhaiterais également la création d'un observatoire fiscal. Il pourrait être un outil de justice fiscale entre contribuables et de gestion au service des communes et de la Métropole. »



« Générer des économies »

**Jean-Marc Lussert,**  
maire de Prades-le-Lez

« Je suis très favorable à l'idée de coopérative de services. Nous n'en sommes qu'aux prémices mais l'élan impulsé a permis de construire de nouvelles choses, très précieuses pour nos communes. À Prades-le-Lez, notre participation à des groupements d'achats pour les vêtements de la police municipale, des produits d'hygiène et du matériel informatique

génère des économies. Car, dès que plusieurs communes s'allient et négocient ensemble un seul marché, il y a des retombées positives pour chacun d'entre nous. La construction d'un réseau entre les écoles de musique municipales et le Conservatoire de Montpellier est aussi un projet prometteur. »



# Une collaboration fructueuse, des réalisations concrètes

Après une première année de travail, de nombreux projets ont été lancés. D'autres ont vu leur fonctionnement amélioré ou leur périmètre d'action s'élargir à plusieurs communes. Avec, en toile de fond toujours, l'idée que c'est en se rassemblant qu'il est possible de construire des projets de territoire. Tour d'horizon de ces premières réalisations utiles au quotidien des habitants, grâce à une collaboration fructueuse entre la Métropole et les communes.

Accès à des services en ligne dématérialisés, développement de l'offre culturelle, participation à des groupements d'achats, mise en réseau d'établissements, accès à des formations mutualisées pour les agents communaux, apport d'ingénierie sur des sujets complexes... la collaboration intercommunale est en marche dans de

nombreux domaines. Une manière d'agir et de construire reposant sur la base du volontariat et des niveaux de participation différents. En matière de gestion des ressources informatiques, par exemple, cette collaboration peut se limiter, pour les communes souhaitant conserver leur propre fonctionnement, à des opérations ponctuelles avec la Métropole (création de plateformes numériques, achat groupé de logiciels...) ou, pour les municipalités désireuses d'aller plus loin, prendre la forme d'un service commun de maintenance.

## Des projets en commun

Depuis un an, les services aux citoyens se sont largement étoffés, notamment grâce à la plateforme e-services accessible depuis [compte-usager.montpellier3m.fr](http://compte-usager.montpellier3m.fr). Une série de prestations, assurées par la Métropole et les communes, y sont dématérialisées. À noter que les services municipaux disponibles peuvent être différents d'une commune à l'autre. Concernant les compétences propres à la Métropole, chaque usager peut signaler en temps réel une anomalie de collecte des déchets, un problème sur les réseaux d'eau potable ou sur une route. Les habitants ont la possibilité de s'abonner à la téléalarme, réserver des

entrées pour le musée Fabre et l'aquarium Mare Nostrum ou s'inscrire à l'écolothèque. La culture est l'autre domaine où de nombreuses initiatives ont germé. Même si les communes restent souveraines dans le choix de leur politique culturelle, les coopérations en la matière se développent fortement. Une des premières réalisations : le rapprochement des salles de spectacles de Castelnau-le-Lez et du Crès, le Kiasma et l'Agora. Un projet artistique commun a été construit à l'initiative des deux municipalités voisines pour la première saison et un directeur artistique mutualisé a été recruté par la Métropole. Une réflexion est en cours pour étendre ce dispositif à sept autres communes disposant également d'une salle de spectacle. De son côté, le Conservatoire de Rayonnement Régional de la Métropole et les écoles de musique municipales associées construisent un réseau d'enseignement musical (voir page suivante). Sept autres communes de l'arc ouest<sup>(1)</sup> ont mis en commun leurs événements culturels autour de la littérature pour créer un événement unique, Les automnales du livre.

<sup>(1)</sup> Saussan, Lavérune, Murviel-lès-Montpellier, Juvignac, Grabels, Fabrègues et Pignan.



La culture, et notamment l'enseignement musical des enfants, est un des domaines où les collaborations sont les plus nombreuses.

## GUICHETS UNIQUES : TOUJOURS PLUS PROCHES DES HABITANTS

L'heure de midi approche et certains Péroliens en profitent pour se rendre dans le guichet unique de leur mairie. Sur place, deux agents – l'un municipal et l'autre métropolitain – répondent aux diverses sollicitations des usagers. Une requête pour refaire une carte d'identité, un renseignement pour un passeport... les demandes en matière d'état civil sont légion. Mais pas seulement. Certains services de la Métropole, centrés sur la vie quotidienne, reçoivent eux aussi leur lot de demandes, comme la voirie, l'éclairage public, la propreté, l'eau potable ou encore les transports. « Aujourd'hui, c'est plus simple. On va en mairie sans se poser la question de savoir qui de la commune ou de la métropole fait quoi », assure Jean, habitant de Pérols. Les guichets uniques ont pris leurs quartiers dans les 31 mairies du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin d'être au plus près des usagers. La Métropole y a redéployé 33 agents, évoluant auparavant dans les anciennes Maisons d'Agglomération. En 2016, le réseau des guichets uniques a enregistré plus de



Le guichet unique de Pérols à l'écoute des Péroliens.

190 000 demandes d'usagers qui se sont déplacés, par téléphone ou en ligne depuis la plateforme e-services de la Métropole (voir page précédente). Une réussite !



## UN RÉSEAU MIS EN MUSIQUE !

Depuis deux ans, la Métropole, à l'initiative de Bernard Travier, vice-président délégué à la culture et en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole, travaille à la mise en place d'un réseau métropolitain d'enseignement de la musique, et ce afin de pérenniser les structures existantes. Les communes et les écoles de musique de Juvignac, Saint Jean de Védas, Castries, Pérols et Sussargues participent à ce projet. « Ce dispositif doit permettre de structurer davantage les écoles de musique communales sans frais supplémentaires et de poursuivre le maillage du territoire pour, à terme, être en mesure de proposer une offre d'enseignement musical coordonnée et de qualité à tous les enfants », explique Patrick Pouget, directeur du Conservatoire. Cette démarche doit déboucher sur la signature d'une charte entre la Métropole et les communes partenaires, ainsi que sur une harmonisation des tarifs dans les différentes écoles de musique municipales. Objectif : démocratiser l'accès à l'enseignement musical. Le Conservatoire de la Métropole est également impliqué dans plusieurs projets éducatifs et sociaux du territoire, en collaboration avec les maires concernés.



Grâce à la plateforme e-services, les habitants peuvent accéder à distance à plusieurs services municipaux et métropolitains.



# De nouveaux domaines d'action

Le rôle de coopérative de services aux communes assuré par la Métropole et les collaborations nouées dans ce cadre vont s'étendre à d'autres domaines et poursuivre la dynamique initiée l'an dernier. En 2017, trois thématiques seront renforcées au sein de cette coopération intercommunale : l'éducation à l'environnement, l'alimentation et l'emploi. Zoom sur ces projets en devenir.

## LES COMMUNES ET L'ÉCOLOTHÈQUE EN SYMBIOSE



L'Écolothèque accueille plus de 23 000 enfants par an, scolaires ou inscrits à l'accueil de loisirs.

L'Écolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole collabore avec les communes du territoire pour construire un réseau d'échanges et mutualiser outils et savoirs. Les agents communaux en contact avec les enfants (animateurs, personnel des écoles maternelles...) peuvent participer à des ateliers pédagogiques « intercommunaux », organisés par l'Écolothèque. Présentation de scénarios d'animations, découverte de mallettes pédagogiques, conseils pour installer et utiliser un composteur,

création d'un jardin... sont autant de thèmes abordés lors de ces formations. « Trois de nos animateurs, recrutés dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, en ont bénéficié. C'est un vrai plus pour enrichir nos projets pédagogiques. Une fois de retour, nos agents ont, par exemple, créé avec les enfants un petit jardin dans la cour du centre de loisirs, explique Roger Caizergues, maire de Lavérune. Nous pouvons envisager aussi d'autres échanges avec l'Écolothèque, en ouvrant notamment certains de nos

espaces naturels le long de la Mosson pour y organiser des sorties. » Même son de cloche du côté de Clapiers, où les projets foisonnent. « Grâce à l'aide de l'Écolothèque, nous avons aménagé un jardin dans notre école maternelle et notre école primaire, avance Éric Penso, maire de Clapiers. L'établissement joue totalement son rôle d'espace ressource. Cette année, nous allons faire appel à ses savoirs pour mettre en place un lombricomposteur, un abri à insectes et développer nos initiatives de lutte contre le gaspillage. »

[ecolothèque.montpellier3m.fr](http://ecolothèque.montpellier3m.fr)

**68** 

C'est le nombre d'outils pédagogiques téléchargeables dans la pédagogothèque sur le site internet de l'Écolothèque. Une mine d'idées pour apprendre tout en s'amusant !



Les marchés sont un des lieux privilégiés pour acheter des produits locaux, frais et de saison.

## TOUJOURS PLUS DE PRODUITS LOCAUX

Afin de valoriser les circuits-courts et développer l'économie locale, la Métropole a lancé une politique agroécologique et alimentaire avec la participation active des communes du territoire. La connexion des consommateurs et des producteurs se fera au travers d'une plateforme collaborative recensant les différents lieux de vente de produits locaux du territoire. Chaque jour, 88 000 repas de restauration collective sont distribués dans les communes de la métropole, dont 25 000 au sein des écoles maternelles, primaires et des crèches municipales. Un état des lieux des pratiques communales en matière d'approvisionnement alimentaire a été réalisé en 2016. À partir de ses résultats, de nouvelles solutions pourront être imaginées. En parallèle, la Métropole épaula les communes pour rédiger les marchés publics de fournitures et d'approvisionnement. Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Fabrègues, Prades-le-

Lez et le groupement rassemblant Lavérune, Pignan, Saussan, Murviel-lès-Montpellier ont bénéficié de cet appui.



## IMPLANTATIONS D'AGRICULTEURS

La Métropole et les communes collaborent ensemble pour mobiliser les terres agricoles disponibles et favoriser l'implantation de nouvelles exploitations. Cela suppose d'organiser intelligemment et de manière conjointe les futures installations à l'échelle intercommunale pour ne pas déstabiliser le tissu économique existant.

## ENSEMBLE POUR L'EMPLOI

Neuf communes de l'arc ouest de la Métropole se sont réunies pour œuvrer ensemble en faveur de l'emploi. « L'idée est de fédérer nos forces pour mutualiser les offres d'emploi existantes sur nos territoires respectifs, de façon à faire partager entre nous les propositions de recrutement qui ne peuvent pas être pourvues dans nos propres communes », commente Mariette Coudray-Couder, conseillère municipale déléguée à l'emploi et l'action économique à Grabels. C'est aussi l'opportunité de partager nos contacts, nos pratiques et de participer ensemble à des salons dans le domaine. » Un projet de Charte est en préparation afin de préciser le fonctionnement de cette association de communes.



Pignan, Juvignac, Grabels, Lavérune, Courmonsec, Courmonterral, Murviel-lès-Montpellier, Saint-Georges-d'Orques et Saussan : neuf communes du territoire s'associent pour mutualiser leurs offres d'emploi.



Retrouvez le bilan d'étape du schéma de mutualisation sur [montpellier3m.fr/mutualisation](http://montpellier3m.fr/mutualisation)